



Crédit image Pixabay

## ACTUALITES

Lire en annexe : **CORONAVIRUS - Note d'information – Février 2020**



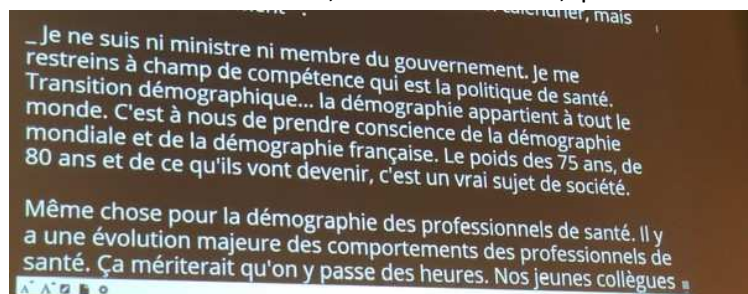
### 12 février 2020 : installation de la Conférence nationale de santé

La Conférence nationale de santé (CNS) est un lieu de concertation sur les questions de santé. Elle exerce trois missions :

- 1/ Formuler des avis sur l'amélioration du système de santé
- 2/ Elaborer chaque année un rapport sur le respect des droits des usagers du système de santé, élargi au champ médico-social, mais aussi à « l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge dans les domaines sanitaire et médico-social » ; ce rapport est élaboré sur la base des rapports des Conférences régionales de la santé et de l'autonomie (C.R.S.A.)
- 3/ Contribuer à l'organisation de débats publics sur les questions de santé.

La CNS compte 96 membres. Au sein du collège des représentants d'associations, la FNAR représente les associations « œuvrant en faveur des personnes âgées, désignées sur proposition du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge ». Elle a été installée le 12 février.

Le nouveau Président élu, Emmanuel Rusch, professeur de santé publique à Tours et Président de la



Conférence Régionale Santé Autonomie (CRSA) du Centre a souhaité que la CNS soit un vrai acteur de la démocratie en santé. Il s'engage pour ce mandat à être très actif dans les domaines de la santé numérique et de la santé environnementale.